



DÉCISION NOMINATIVE N° 2017-640

portant modification à l'autorisation N° 2017-572 de prélèvements  
d'invertébrés aquatiques dans le cœur du Parc national de la Vanoise

**Pétitionnaire** : laboratoire Dynamique et Modèle en Écohydrologie à l'IRSTEA - représenté par  
Sophie Cauvy-Fraunié.

**Adresse** : IRSTEA Lyon/Villeurbanne - DYNAM - U.R. MALY - 5 rue de la Doua - BP 32108 - 69616  
Villeurbanne Cedex

**Localisation du projet** : Pralognan-la-Vanoise, Les Allues.

La Directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L-331-4-1 ;

Vu la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux  
parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2009-447 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la  
réglementation du parc national de la Vanoise aux dispositions du code de l'environnement issues de  
la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, notamment son article 3, I ;

Vu le décret n° 2015-473 du 27 avril 2015 portant approbation de la Charte du Parc national de la  
Vanoise ;

Vu la Charte du Parc national de la Vanoise, et notamment la modalité d'application de la  
réglementation du cœur du Parc n° 2 relative à l'atteinte aux patrimoines, la détention ou le transport,  
l'emport en dehors du cœur, la mise en vente, la vente et l'achat d'éléments du patrimoine naturel,  
culturel et historique ;

Vu la demande de madame Sophie Cauvy-Fraunié, chercheuse à Irstea en date du 31 juillet 2017 ;

Vu la demande complémentaire de madame Sophie Cauvy-Fraunié, en date du 7 septembre 2017 ;



DÉCIDE

Article 1 : Objet

L'article 2 de la décision nominative n°2017-572, qui concernait 5 sites initialement (voir cercles rouge sur la carte jointe), est modifiée de la manière suivante : il est autorisé de prélever des échantillons sur 4 sites supplémentaires en cœur de parc (voir cercles bleu sur la carte jointe).

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Chambéry, le 18 septembre 2017

La Directrice,

Pour le Directeur,  
Le Directeur Adjoint  
Philippe LHEUREUX

Eva ALIACAR

Mise en ligne R.A.A. le :  
18 SEP. 2017



